

Commune de PRAYSSAC

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2016

L'an deux mille seize, le dix neuf du mois d'Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prayssac, dûment convoqué le 14 Avril 2014, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESCAMPS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ROGER, Jacques FROMENT, M. Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Cathy CHICQUENOY, Elsa SOARES, Dominique PRUNET, Marjorie AUSSENAC, Michel LACOMBE, Marie Claude MILLET, Frédéric SOUSA, Isabelle ANTUNES BOUSQUET, Jean Pascal MARTIN, Josiane LAUR, Robert HARVEY, Bruno DAVID et Dominique THELINGE.

ETAIENT ABSENTS avec procuration : Céline BERRIÉ à Cathy CHICQUENOY, Sylviane BERNARD à Josiane LAUR, Lucie FAVARETTO à Elsa SOARES, Patrick BROUEL à Raymond FOISSAC et Christophe SOUDE à Christophe ROGER.

VOTANTS= 23

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Dominique THELINGE a été élu secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Avril 2016 :

M. LACOMBE formule quatre remarques concernant respectivement :

- La valeur du terrain cédé à la CCVLV pour la MSP,
Le désengagement de l'état et le rôle joué par la commune dans l'aide à la déclaration d'impôts informatisée
- L'utilisation des excédents des budgets annexes
- Le décompte des sommes constituant le déficit du budget « Lotissement du ROUGET »

Ces remarques seront ajoutées dans le compte rendu du CM du 01/04/2016.

Ordre du jour :

- *Examen et vote des budgets primitifs 2016 :*

- *Caisse des écoles*
- *Énergie renouvelable*
- *Lotissement du Rouget*
- *Logements sociaux*
- *Commune*

- *Vote des taux d'imposition 2016*

- *Emprunt 2016 à réaliser: 140 000€ pour l'opération Rue de la République"*

- *Consultation maîtrise d'œuvre Menuiseries des écoles"*

- *Convention SDAIL- assistance à maîtrise d'œuvre*

- *Cession terrain Mme Christine CHAZAREIN à la commune*

- *Contrat à durée déterminé École Maternelle*

- *Subventions exceptionnelles*

EXAMEN et VOTE des BUDGETS PRIMITIFS 2016

En préambule, Mme PRUNET regrette que les convocations, notamment pour les commissions, soient trop tardives et ne permettent pas aux élus salariés de pouvoir se libérer pour siéger. M. le Maire accepte la remarque pour la convocation de la dernière commission des finances et assure qu'il s'efforcera de faire mieux la prochaine fois. Cependant, il justifie ce fait par la réception très tardive des chiffres correspondant aux diverses dotations.

M. DESCAMPS présente les chiffres des différents budgets à l'ordre du jour en rappelant qu'ils ont été élaborés à partir des CA 2015 et des estimations nouvelles pour 2016 comme il est de coutume en la matière.

Budget Communal

Le budget présenté est en équilibre, tant pour la section Fonctionnement à 2 413 494€87, que pour la section Investissement à 1 424 247€51

A l'issue de l'énoncé des différents postes de dépenses de la section Fonctionnement, Mme ANTUNES-BOUSQUET fait remarquer qu'il existe un écart important au niveau des charges à caractère général entre le CA 2015 et le BP 2016.

Cet écart est justifié par les besoins de formation du personnel, l'augmentation potentielle des carburants et de l'énergie en général, ainsi que l'entretien des bâtiments publics.

Quant à l'augmentation des charges de personnel, son origine est à rechercher d'une part dans la mise en place de l'ALAE, mais aussi dans le fort taux de maladie du personnel municipal qu'il faut alors remplacer.

Après le listage des recettes, Mme PRUNET demande si, à propos des bases d'imposition, le Maire a connaissance des résultats du dernier recensement. Bien que non officiels, les chiffres indiqueraient une légère baisse de la population, tout en restant supérieure à 2500 habitants. M. ROGER complète la réponse en indiquant que la tendance est identique au niveau départemental, ce qui est un sujet d'inquiétude pour l'avenir.

Avant de passer à l'examen de la section Investissement, M. le Maire rappelle les restes à réaliser de 2015 qu'il faut ajouter aux prévisions 2016 pour obtenir les sommes réellement budgétées.

Il profite du débat sur les bâtiments scolaires pour annoncer l'arrivée, à la prochaine rentrée,

des enfants de Goujounac suite à la suppression du RPI dont ils faisaient partie.
Il énumère ensuite les différents travaux d'ordre "électriques" (EP, IRVE et Dissimulation réseaux) budgétés pour 2016.

M. LACOMBE constate que les principaux investissements, rue de la république et menuiseries de l'école, étaient déjà prévus par l'équipe précédente et grâce aux demandes de subventions antérieures l'équipe actuelle pouvait inscrire des investissements cette année.

M.DESCAMP répond que M.LOLMEDE n'a pas toujours fait de mauvais choix.

Mme PRUNET demande pourquoi le projet du complexe sportif n'est pas au budget?

M. le Maire rappelle qu'une opération ne peut être budgétée [et lancée] que lorsque le financement est totalement bouclé et les arrêtés de subventions parus.

Mme ANTUNES-BOUSQUET demande si l'ANCV versera la subvention prévue si le VVF est vendu?

M. le Maire répond par l'affirmative en précisant que la subvention est liée aux travaux, que les installations doivent conserver leur caractère de résidence sociale de loisirs et que le repreneur adhère à la convention ANCV.

Avant de passer au vote du budget communal, M. LACOMBE demande à ce qu'il soit procédé au vote des taux d'imposition, de l'emprunt de 140 K€ et de la convention SDAIL; Ces trois points de l'ordre du jour conditionnant certains chiffres du BP 2016.

A la suite de la réponse positive à cette requête, les quatre conseillers de l'opposition demandent une suspension de séance.

Séance ajournée de 21h05 à 21h10

VOTE des TAUX D'IMPOSITION 2016

M. le Maire explique que le choix de la municipalité, dans le respect de ses engagements, est de ne pas augmenter les impôts pour les Praysacois (Pour la part communale qu'elle maîtrise) et donc que le budget a été élaboré à taux constants.

Mme PRUNET regrette que les taux ne soient pas baissés alors que nous dégageons un léger excédent.

M. DESCAMPS lui répond que cet excédent représente notre capacité d'investissement supplémentaire pour les années futures.

VOTE: 19 Pour et 4 Abstentions

EMPRUNT 2016 A REALISER

M. le Maire informe le conseil qu'il a négocié un prêt de 140 000€, au taux de 1,74% sur 15 ans afin de financer les travaux de la rue de la République et demande la délégation nécessaire à la réalisation de ce prêt.

VOTE: 19 Pour et 4 Abstentions

CONVENTION SDAIL

M. le Maire demande à passer une convention d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le SDAIL pour la réalisation du projet de la rue de la République.

Il rappelle les principes d'adhésion de la commune au SDAIL, basée sur un forfait annuel d'heures gratuites puis sur un montant d'honoraires d'étude, en fonction du nombre et de la qualification des agents sollicités pour le projet.

VOTE: Unanimité

EXAMEN et VOTE des BUDGETS PRIMITIFS 2016 (Suite)

Après le vote des 3 points ci-dessus, le conseil reprend la suite de l'ordre du jour et procède au vote des différents budgets

Budget Communal VOTE: 19 Pour et 4 Abstentions

Budget « Énergie Renouvelable »

Budget équilibré en Fonctionnement à 189 708€40 et en Investissement à 85 571€70.

L'installation photovoltaïque entrant dans sa 6^e année de production, il est prévu de réaliser un nettoyage des panneaux et une somme a été budgétée pour ces travaux.

Mme PRUNET demande si l'excédent dégagé ne pourrait pas être utilisé pour une autre opération dans le domaine des énergies renouvelables.

M.LACOMBE demande si l'excédent ne peut pas être utilisé à l'isolation ou au chauffage du gymnase.

M. le Maire est d'accord pour étudier toutes les solutions proposées. Il rappelle néanmoins que cette installation utilise des onduleurs (appareillage permettant de transformer le courant continu produit en courant alternatif commercialisable), organes fragiles, mais indispensables, dont le remplacement est très onéreux et qu'il ne faudrait pas trop se démunir si nous devons procéder à leur remplacement.

VOTE: 19 Pour et 4 Contres

Budget « Lotissement du Rouget »

Budget équilibré en Fonctionnement à 322 747€47 et en Investissement à 313 237€55.

Le déficit s'élève aujourd'hui à environ 235 000€. Suite au débat récurrent sur l'opportunité d'avoir engagé une telle opération, et aux questions posés par M.LACOMBE lors du vote des comptes administratifs et lors de la commission des finances, M. le Maire présente le calcul suivant:

- Total des dépenses qui auront été payées par la commune au terme de l'opération, y compris l'éclairage public et le reste des cuves à installer: 720 883€
- Total des cessions de terrains à bâtir, dans l'hypothèse où tout est vendu à 60€/m²: 671 460€

Ce solde négatif d'environ 50 000€ pourrait sembler acceptable pour la commune en considérant l'apport d'habitants nouveaux.

Cependant, ce bilan ne prend pas en compte les nécessaires aménagements paysagers qu'il faudra réaliser pour rendre ce lotissement plus attractif et répondre aux promesses faites aux propriétaires.

M.LACOMBE : « qu'il est agréable d'entendre que le déficit final ne sera que 50 000€ correspondant à 3 années d'impôt à condition de vendre les lots ».

Mme PRUNET demande si l'allègement du cahier des charges, évoqué lors du CM du 23 avril 2014, est réalisé? M. ROGER, adjoint en charge de l'urbanisme, répond que la CAUE et la CCVLV ont été consultées; Le dossier est en cours d'instruction.

VOTE: 19 Pour et 4 Abstentions

Budget « Logements Sociaux »

Budget équilibré en Fonctionnement à 60 511€44 et en Investissement à 30 300€74.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un budget spécifique, attaché à un programme d'immeubles et que l'excédent dégagé ne peut servir à financer des travaux sur d'autres logements communaux non compris dans ce budget.

En principe, à l'extinction des prêts concernant ce programme, ce budget devrait disparaître et les immeubles intégreront le budget principal de la commune; M. le Maire étudie la question.

VOTE: 19 Pour et 4 Abstentions

Budget « Caisse des écoles »

Ce budget, qui ne comporte que la section "fonctionnement" est équilibré à 9 000 €.

Pas de commentaire particulier sur ce budget.

VOTE: Unanimité

CONSULTATION M.O. "Menuiseries Écoles"

Mme SIGAUD, adjointe en charge des affaires scolaires, présente l'opération de renouvellement des menuiseries qui concerne pratiquement l'ensemble des bâtiments (maternelle, primaire, garderie et préau).

Une assistance à maîtrise d'œuvre est donc nécessaire à la réalisation de cette opération et un appel d'offre doit être lancé.

VOTE: Unanimité

CESSION TERRAIN CHAZAREIN

M. FOISSAC, 1^o adjoint, présente le dossier qui consiste à acheter à Mme CHAZAREIN les parcelles cadastrées AA508 et 88 à côté du parking Laruelle.

Il précise également que la démarche a été initiée par le vendeur qui, à la suite de la première cession de terrain entre les parkings Colette et Laruelle est venu en mairie pour proposer cette cession.

La transaction se fera au prix de 10€/m² comme précédemment et que la commune réalisera la cloture de séparation, l'achat des matériaux restant à la charge du vendeur.

Mme. PRUNET demande pourquoi une telle différence entre ce prix d'achat de 10€ et le prix de cession de 35€ à M.BENEDETTI au Rouget.

M.LACOMBE dit que dans la zone bourg comme le terrain de M.BOUYSSET permettant de sortir du parking face au Crédit Agricole le prix d'achat avait été également de 30€ en 2009 et demande si la négociation avait été plus facile.

M.FOISSAC explique que le contexte est totalement différent; la cession de terrain au Rouget étant dans le cadre d'une opération sur du terrain à bâtir.

VOTE: 19 Pour et 4 contres

CDD ECOLE MATERNELLE

Mme SIGAUD propose qu'une personne, actuellement employée en contrat aidé à la maternelle, et dont le contrat s'achève le 16 mai, soit embauchée comme ATSEM en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le 5 juillet.

VOTE: Unanimité

SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES

En préambule, M.LACOMBE fait remarquer que le projet de la délibération envoyé est complètement vide. M.DESCAMPS fait remarquer que pour les demandes à venir il est possible de les examiner maintenant.

- Foyer socio-éducatif d'Istrie: Pour boucler le financement d'un voyage organisé pour les classes de 4° du collège, il est demandé à la mairie une subvention exceptionnelle de 425€. Pour Prayssac, 17 élèves sont concernés; La même demande a été faite auprès des autres municipalités ayant des élevés impliqués.

VOTE: 22 Pour (F.Sigaud ne prend pas part au vote)

- Centre aéré club ado: La demande concerne l'achèvement de la 2° partie de la fresque murale du stade réalisée par les adolescents du centre aéré. A noter que depuis l'an dernier et la réalisation de la première partie, aucun graffiti n'a été constaté sur ce mur. Proposition de subvention de 500€

VOTE: 22 Pour (JP. Martin ne prend pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

D. PRUNET demande des informations sur la vente du VVF.

M. le Maire déclare qu'il est en pour parler avec des acquéreurs mais qu'il ne peut en dire davantage pour l'instant. Il déclare qu'il ne manquera pas d'aviser le conseil dès qu'une promesse de vente sera signée. Il fait également remarquer que le conseil lui a donné tout pouvoir pour traiter cette opération jusqu'à la vente comprise.

Mme PRUNET demande ensuite ce qu'il en est de la parcelle n'appartenant pas à la mairie et sur laquelle sont construits 2 chalets.

M. le Maire affirme que ce point n'est pas un obstacle à la cession et qu'une procédure d'intégration dans le domaine privé communal est en cours.

La séance est levée à 22h20